

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : yhouinard@cisi.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/3ab9d763f461b38c89015c2d>

Date d'obtention : 2023-12-01 16:08:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode d'intervention structurant le processus d'encadrement des sextos (agir efficacement en connaissant les rôles et les responsabilités, comment agir, comprendre les impacts post-sextos/interventions, quoi faire lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant...)

La trousse d'intervention nous guide dans chaque étape, permet d'éviter de se compromettre comme intervenant, de comprendre les limites des interventions possibles en milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

S'assurer que les intervenants que les intervenants des milieux scolaires agissent tous de la même façon, s'assurer d'apporter l'encadrement nécessaire et approprié tout en se protégeant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas rentrer dans le contenu, pas de place aux commentaires et à ne pas compromettre notre institution en évitant les erreurs.